

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AVRIL 2019

Ouverture de la séance en présence de Christiane **BOUCHARD**, Sébastien **CAILLET**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Valérie **GARÇON**, Guylaine **MEILLAN**, Patrick **MILLET**, Jean-Pierre **MINAND**, Philippe **NOUVEAU**, Céline **TROPIBANI**, Claude **VIARD**

Absents excusés : Gilbert GRANDJEAN qui donne pouvoir à René DESSERRIERES et Céline GALLONE

Secrétaire de Séance : Guylaine MEILLAN

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19h30 en demandant s'il y a des questions concernant le compte-rendu du précédent conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité,

### ORDRE DU JOUR

#### VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

La parole est donnée à Guylaine MEILLAN qui rappelle que les finances locales obéissent au principe de séparation des ordonnateurs (à savoir les maires et présidents des autres exécutifs locaux) et des comptables (qui sont les fonctionnaires de l'Etat, agents du Trésor public) qui garantit pour le citoyen la clarté des comptes et la régularité du maniement des fonds publics locaux.

Les comptes administratifs sont élaborés par la mairie, ces documents retracent une fois l'exercice clos, toutes les recettes et les dépenses réalisées, et font apparaître le résultat excédentaire ou déficitaire de l'exercice. Le maire ne peut donc prendre part au vote des comptes administratifs.

Le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Guylaine MEILLAN Première Adjointe, après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, conformes au Comptes de gestion établis par le comptable de la commune, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2018 qui se résument ainsi :

#### COMMUNE

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	562 135.04	708 548.66	+ 146 413.62
INVESTISSEMENT	342 529.15	403 646.33	+ 61 117.18
		<b>Excédent</b>	<b>+ 207 530.80</b>

#### LE REMPART

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	2 669.90	7 981.93	+ 5 312.03
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0
		<b>Excédent</b>	<b>+ 5 312.03</b>

#### LA POUPONNE

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	1 596.00	9 714.33	+ 8 118.33
INVESTISSEMENT	7 000,00	7 000,00	0
		<b>Excédent</b>	<b>+ 8 118.33</b>

#### EAU

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	26 883.84	51 464.12	+ 24 580.28
INVESTISSEMENT	208 630.79	115 296.51	- 93 334.28
		<b>Déficit</b>	<b>- 68 754.00</b>

#### ASSAINISSEMENT

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	31 176.84	44 364.39	+ 13 187.55
INVESTISSEMENT	151 080.67	41 430.09	- 109 650.58
		<b>Déficit</b>	<b>- 96 463.03</b>

#### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Le Maire réintègre la séance. Il rappelle que les comptes de gestions sont des documents établis par le comptable public qui retracent les flux de recettes et de dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire et doivent concorder avec les comptes administratifs pour être approuvés par le conseil municipal. Les comptes de gestion établis par le trésorier payeur sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion des budgets Principal, du Rempart, de la Pouponne, de l'Eau et de l'Assainissement.

## AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L.2311.5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats des différents budgets comme suit :

### BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2018	562 135.04	708 548.66	+ 146 413.62
Résultat antérieur reporté		87 506.94	+ 87 506.94
Résultat à affecter			+ 233 920.56
Affectation en réserve au 1068			- 151 500
<b>REPORT au R002</b>			<b>+ 82 420.56</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2018	342 529.15	403 646.33	+ 61 117.18
Résultat antérieur reporté		106 923.73	+ 106 923.73
<b>Report au R001</b>			<b>+ 168 040.91</b>
Restes à réaliser au 31/12/2018	206910	0	- 206 910
Besoin d'autofinancement			<b>38 869.09</b>

### BUDGET LE REMPART

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2018	2 669.90	7 981.93	+ 5 312.03
Résultat antérieur reporté		17 054.61	+ 17 054.61
Résultat à affecter			+ 22 366.64
Affectation en réserve au 1068			0
<b>REPORT au R002</b>			<b>+ 22 366.64</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2018	0	0	0
Résultat antérieur reporté		8 561.44	+ 8 561.44
<b>Report au R001</b>			<b>+ 8 561.44</b>
Restes à réaliser au 31/12/2018	8 000	0	8 000,00
Besoin d'autofinancement			0

### BUDGET LA POUPONNE

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2018	1 596.00	9 714.33	+ 8 118.33
Résultat antérieur reporté		+ 274.34	+ 274.34
Résultat à affecter			+ 8 392.67
Affectation en réserve au 1068			- 7 000
<b>REPORT au R002</b>			<b>+ 1 392.67</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2018	7 000.00	7 000.00	0
Résultat antérieur reporté		708.02	+ 708.02
<b>Report au D001</b>			<b>+ 708.02</b>
Restes à réaliser au 31/12/2018	0	0	0
Besoin d'autofinancement			0

### BUDGET EAU

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2017	26 883.84	51 464.12	+ 24 580.28
Résultat antérieur reporté		1 004.53	+ 1 004.53
Résultat à affecter			+ 25 584.81
Affectation en réserve au 1068			0
<b>REPORT au R002</b>			<b>+ 25 584.81</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2018	207630.79	115296.51	-93 334.28
Résultat antérieur reporté		78 872.29	+ 78 872.29
<b>Report au R001</b>			<b>-14 461.99</b>
Restes à réaliser au 31/12/2018	6 730		- 6 730
Besoin d'autofinancement			21 191.99

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2018	31 176.84	44 364.39	+ 13 187.55
Résultat antérieur reporté		3 194.00	+ 3 194.00
Résultat à affecter			+ 16 381.55
Affectation en réserve au 1068			0
<b>REPORT au R002</b>			<b>+ 16 381.55</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de l'exercice 2018	151 080,67	41 430.09	- 109 650.58
Résultat antérieur reporté		108 386.71	+ 108 386.71
<b>Report au R001</b>			<b>- 1 263.87</b>
Restes à réaliser au 31/12/2018	836.00	0	836.00
Besoin d'autofinancement			2 099.87

## VOTE DES TAXES LOCALES 2019

Le Maire rappelle des taux en vigueur à savoir :

Taxe d'Habitation :	7.01%
Taxe Foncière Bâti :	8.15%
Taxe Foncière non Bâti :	34.11%

Le maire propose les taux 2019 comme suit :

Taxe d'Habitation :	<b>7.13%</b>
Taxe Foncière Bâti :	<b>8.29%</b>
Taxe Foncière non Bâti :	<b>34.72%</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve par 1 voix contre (Philippe NOUVEAU), 1 abstention (Hervé FONTAINE) et 11 voix pour les taux 2019 proposés.

## SUBVENTIONS 2019

Sur proposition de la commission « Associations, culture et Animations », et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSL Basket	500 €
L'Echo des roches	700 €
Sou des écoles	1 000 €
Club des retraités	300 €
Gymnastique pour tous	300 €
LEAP St-Sorlin	300 €
FNACA	300 €
Bleu 16 Rhône Alpes	300€
Triat'Rhône	150€
Les Balardiens	300€
St-So Court	300€
Périscolaire	700€
Ecole de musique Lagnieu	150€
DDEN union de l'Ain	150€
Société de Chasse St Sorlin	300€
<b>Total</b>	<b>5 750€</b>

## VOTE DE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2019

La parole est donnée à Guylaine Meillan qui rappelle qu'un budget est composé de 2 sections, fonctionnement et investissement, dans lesquelles sont réparties des dépenses et des recettes, chaque section doit être votée en équilibre réel compte tenu d'une évaluation sincère des recettes et des dépenses, les remboursements doivent être financés par des ressources propres et non par de nouveaux emprunts.

La section de fonctionnement regroupe :

- les dépenses de gestion courante nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, les charges de personnel, les charges financières (intérêts d'emprunt), les participations et contributions de la commune.
- Les recettes proviennent des impôts locaux, la taxe professionnelle unique est perçue par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et reversée en partie à la commune, les revenus des locations, de la vente de services aux usagers (le restaurant scolaire), les produits patrimoniaux ou d'exploitation (coupes de bois), les concours financiers de l'Etat ou d'autres personnes publiques.

La section d'investissement distingue :

- Les dépenses qui touchent au patrimoine de la collectivité : tout ce qui est durable et concerne l'équipement, les travaux sur les bâtiments et extension des réseaux, le remboursement annuel du capital de la dette, l'acquisition de biens matériels, l'achat de terrains ou de bâtiments.

- Les recettes proviennent des subventions et dotations de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales, du produit des emprunts toutefois la collectivité n'a pas le droit d'être trop endettée et doit donc autofinancer au maximum ses investissements.

Guylaine MEILLAN présente et fait lecture des différents articles des différents budgets proposés par la commission Finances.

Après examen des propositions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 2 voix contre (Guylaine MEILLAN et Sébastien CAILLET), 1 abstention (Valérie GARCON) et 10 pour le Budget Principal 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
PRINCIPAL	494 522.91 Les principales dépenses concernent : -Etudes et travaux d'Accessibilité : 299 733 € - Achat d'un tracteur : 50 000€	698 705.56

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les différents budgets 2019 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
EAU	57 555.00	72 650.00
ASSAINISSEMENT	34 904.00	58 282.75
LE REMPART	10 661,44	30 326.19
LA POUPONNE	8 808.02	11 000.00

#### ONF- travaux 2019

La parole est donnée à Sébastien Caillet qui informe que suite au rendez-vous avec l'ONF, les travaux de maintenance seraient effectués par l'ONF pour un montant de 3 740€ HT. Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité les travaux pour un montant de 3740 €.

#### EPF de l'Ain : avenant à la convention :

Le maire rappelle la délibération N° 2018\_03\_15 du 05/03/2018 concernant la convention de portage foncier relative à la parcelle B 528 (terrain MILLET).

Il informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier cette convention concernant le rachat du tènement immobilier. Il rappelle qu'il était prévu de rembourser l'EPF de l'Ain au terme des 4 années de portage.

Pour des raisons budgétaires, il serait souhaitable de rembourser l'EPF de l'Ain, par anticipation, la valeur du stock par annuités constantes sur 4 ans. La première annuité sera versée à la date anniversaire de l'acte d'acquisition du bien. Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité le remboursement par anticipation de la valeur du stock par annuités constantes sur 4 ans et autorise le maire à signer l'avenant à la convention de portage foncier.

#### RESTAURANT LE REMPART : remboursement de caution à la SARL BERNI

Le maire informe que suite au départ du locataire la SARL BERNI du Restaurant le Rempart et vu l'état des lieux, il est nécessaire de procéder au remboursement de la caution qui s'élève à 1 178,17 €. Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de rembourser la caution d'un montant de 1 178,17 € à la SARL BERNI et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

## **CONTROLE des POTEAUX INCENDIE : achat d'un contrôleur avec les communes de Sault Brénaz, Souclin et Villebois et mise en place d'une convention.**

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter un contrôleur pour effectuer le contrôle annuel des poteaux incendie de la commune. Vu le montant de l'investissement, la commune de Sault Brénaz propose un achat groupé entre les quatre communes (Sault Brénaz, Saint-Sorlin-en-Bugey, Souclin et Villebois). Le montant de l'appareil est de 2 146,80 € HT et sera réparti entre les 4 communes, à savoir 536,70 € par collectivité. Le matériel sera géré par la commune de Sault-Brénaz. Les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien du matériel seront également réparties entre les 4 communes.

Le maire précise qu'une convention est établie entre les 4 communes.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité accepte de régler la somme de 536,70 € pour l'acquisition d'un appareil de contrôle des poteaux à incendie, approuve la mise en place d'une convention entre les communes de Sault-Brénaz, Saint-Sorlin-en-Bugey, Souclin et Villebois, pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement concernant l'appareil de contrôle et autorise le maire à signer la convention avec la Commune de Sault-Brénaz.

## **ACHAT TRACTEUR COMMUNAL.**

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter un nouveau tracteur pour la commune.

Le tracteur multifonction sera équipé d'une benne à grappin. Un marché public sera lancé pour la consultation des entreprises. Le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal par 1 abstention (Guylaine Meillan) et 12 pour décide de lancer un appel d'offre pour l'acquisition d'un nouveau tracteur « multifonctions » et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette consultation.

## **Vente terrains Mme DOUDOUX : offre d'achat**

Le Maire fait part de la vente de parcelles le long du chemin de Pallière et propose de faire une proposition d'achat pour en faire un parking. La parcelle se situe dans le périmètre proche du puits de Collonges, il faudrait prévoir pour un bac de rétention d'huile. Le conseil après délibération ne désire pas faire de proposition pour l'achat de ces parcelles par 10 voix contre, 2 abstentions (Hervé Fontaine, Claude Viard) et 1 pour (Patrick MILLET).

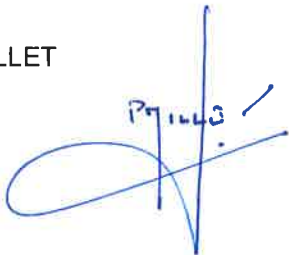
## **Questions diverses :**

Elections européennes le 26 mai de 8h00 à 18h00 au foyer communal.

La séance est levée à 21h30

Le prochain conseil 20 mai à 19h30

Le maire,  
Patrick MILLET



la secrétaire,  
Guylaine MEILLAN

